



*Saint-Cassien, le 27 septembre 2023*

## Projet de liaison A48 - RD592 : une concertation publique à la mi-novembre

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier et le Président du Pays Voironnais Bruno Cattin ont réaffirmé ce matin leur volonté conjointe de réaliser le projet de liaison entre l'A48 et la RD592, en présence du Vice-Président du Département en charge des mobilités et de la construction publique Bernard Perazio, des Conseillers départementaux Anne Gérin et Julien Polat, Maire de Voiron, et de l'adjoint à la voirie de la Mairie de Saint-Cassien, Max Josserand. Ils ont annoncé, en ce sens, la tenue d'une concertation publique du 13 novembre au 11 décembre dans les communes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron.

Face aux enjeux de sécurité, de mobilité et de nuisances pour les riverains, et à la suite de nombreuses études démontrant son intérêt, le Département de l'Isère assure la maîtrise d'ouvrage du projet de liaison A48-RD592, en étroite partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV) qui finance à 22,5 % ce projet d'un montant total estimé à 25 M€.

Le projet consiste à créer une liaison entre l'A48 et la RD592 de 1,4 km de long et 15 m de large. Elle se raccordera à la RD592 par un giratoire puis franchira l'A48 par un passage inférieur avant de se raccorder au giratoire situé à la sortie du diffuseur de Champfeuillet.

Le tracé a été optimisé pour réduire les impacts environnementaux. Un inventaire des espèces naturelles a été réalisé pendant plus d'un an et des mesures ambitieuses d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité sont proposées.

Cet aménagement permettra d'améliorer la desserte de l'hôpital de Voiron et des équipements structurants du nord de Voiron et la liaison avec la Bièvre, de reporter le trafic de transit sur le réseau autoroutier en amont de Moirans, de réduire le trafic dans les zones urbaines et sur des voiries secondaires non adaptées, et ainsi diminuer les nuisances pour les habitants (insécurité, bruit, pollution). Ce projet facilitera également le développement du secteur et de toutes les mobilités (aménagements cyclables, transports en commun).

L'obligation de réaliser une évaluation environnementale pour le projet et la mise en compatibilité du PLU de Moirans impliquent l'organisation d'une concertation publique (articles L103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme). Le Département et le Pays Voironnais la



souhaitent la plus large possible, ce qui permettra d'actualiser la concertation conduite en 2017. Le public pourra s'exprimer sur les aménagements en formulant ses observations et propositions, le projet ayant été approfondi depuis 2017.

Cette concertation se déroulera du 13 novembre au 11 décembre dans les communes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron. Ses modalités pratiques seront soumises au vote ce vendredi lors de la Commission permanente de l'Assemblée départementale.

*« Les objectifs attendus de ce projet sont nombreux : garantir une desserte fiable du nouvel hôpital et des équipements structurants au nord de Voiron, apaiser la circulation dans le cœur de Voiron et la traversée de Moirans, limiter les reports de trafic actuels, les impacts environnementaux et retrouver de la sécurité sur les communes de Saint Cassien, Réaumont, Charnècles »,* souligne le Président du Pays voironnais, Bruno Cattin.

*« Toutes les études montrent que cette liaison capterait un trafic de 13 000 véhicules par jour. Elle soulagerait les autres routes départementales et locales, en facilitant le rabattement sur l'A48 et la rocade de Voiron. Elle permettrait ainsi de réduire les nuisances pour les habitants des différentes communes traversées, faciliter les déplacements de milliers d'Isérois entre le nord et le sud-ouest du Pays voironnais et entre la plaine de Bièvre et l'agglomération grenobloise. Enfin, elle permettrait de faciliter l'accès de tous à des infrastructures essentielles, comme l'hôpital de Voiron »,* déclare le Président du Département, Jean-Pierre Barbier.

## Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)